

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 53 (1982)

**Heft:** 2: Economie : réalités et perspectives

**Artikel:** L'agriculture dans le canton du Jura dans les perspectives d'un contingentement laitier prolongé

**Autor:** Beuret, Bernard / Eschmann, Rémy

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824517>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cielle couverte, et cela malgré les dépenses importantes auxquelles il faudra consentir. En résumé, on peut dire que la région jurassienne n'a jamais vraiment cru en l'avenir de son tourisme. Il ne faut pas oublier cependant qu'au niveau des secteurs économiques suisses, le tourisme est situé en troisième position après la métallurgie et la chimie. Le tourisme constitue d'ailleurs le principal support économique de plusieurs pays d'Europe occidentale. La région jurassienne tirerait un certain profit à

développer son tourisme, en tenant compte bien entendu de la protection du paysage et des sites. Ces deux éléments sont la matière première du tourisme, si l'on peut s'exprimer ainsi. Une nature riche, généreuse et attractive, un taux d'occupation démographique assez faible: les éléments principaux du développement touristique sont à disposition. Le secteur tertiaire, très insuffisant dans la région jurassienne par rapport au reste de la Suisse, possède une chance de ce côté-là. Il faut la saisir!

## **L'agriculture dans le canton du Jura dans les perspectives d'un contingentement laitier prolongé**

*Analyse d'un exposé de Bernard Beuret,  
par Rémy ESCHMANN, Secrétaire d'organisations agricoles*

Lors de l'assemblée de la Société d'agriculture du district de Delémont, M. Bernard Beuret, Directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture du Jura à Courtemelon, a tenté de poser un diagnostic sur l'agriculture jurassienne confrontée au contingentement laitier dans toutes ses zones. L'étude de M. Beuret fait d'ores et déjà figure de document de travail, car, en sous-titre, elle comporte une interrogation constructive:

«Comment parer aux incidences du contingentement laitier?»

Cette étude ne doit pas prendre sans autre forme de procès le chemin des archives. Au contraire. Elle peut être un excellent plan de travail à l'usage des agriculteurs dans le cadre de leurs organisations professionnelles, tout en suscitant une réflexion politique au niveau parlementaire et administratif du nouveau canton auquel incombe légalement parlant la définition d'une politi-

que agricole. Car M. Beuret, conscient de l'enjeu, a lancé un véritable cri d'alarme: *Si le contingentement laitier devait être maintenu dans sa forme actuelle et qu'aucune autre solution de rechange ne devait être trouvée, le blocage de la situation aboutira à un marasme d'abord puis à un désastre au plan social.* Ce qui équivaut à dire que la mesure d'ordre économique prise par la Confédération, supportable pour les paysans des régions favorisées ou ayant depuis longtemps de fortes productions laitières, est pour les autres un problème de générations. La présente génération de paysans s'en tirera parce qu'elle épuisera ses dernières ressources, tandis que la relève est compromise en raison de l'inmanquable stagnation prévisible, tant il est vrai qu'une agriculture est condamnée d'aller de l'avant, autrement dit d'adapter ses structures aux temps modernes. Mais n'anticipons pas sur les conséquences que M. Beuret cite plus loin.

## Quelques éléments de diagnostic

Pourquoi ces craintes et où en fait prennent-elles naissance? L'auteur schématise par quelques tableaux la réalité jurassienne, d'où il apparaît que le contingentement laitier a surpris les exploitations de ce pays alors qu'elles se trouvaient pour la plupart en pleine phase de mutation ou de reconversion, en particulier dans les zones de montagnes.

L'agriculture jurassienne a toujours occupé un grand nombre de personnes et son évolution, tant dans ses structures que dans son utilisation du sol, est plus fortement marquée que celle du reste de la Suisse. Pourtant, le tableau qui suit est criant de vérité. Il montre que dans la période de 1955 à 1980, le canton du Jura a perdu 50% de ses exploitations alors que la moyenne suisse se limite à 30-35%.

(Voir tableau 1, page 38)

Cette perte du nombre des exploitations est en vérité une perte sèche de main-d'œuvre avant toute chose, les terres libérées par la cessation de l'activité agricole ayant arrondi la grandeur des exploitations restantes. C'est pour cette raison que l'évolution de la grandeur des domaines est au Jura une des plus fortes de Suisse.

L'évolution de l'élevage chevalin au Jura prendrait ici trop de place si nous voulions analyser les causes exactes du recul constant qui s'est produit. Il est pourtant certain que le marasme qui a suivi l'après-guerre est une cause directe de l'évolution du cheptel bovin, encore qu'il ne soit pas absolument déterminant tant il est vrai que la politique agricole fédérale, les conditions climatiques de productions diversifiées et la situation géographique, sans omettre le manque de main-d'œuvre familiale, ont pu agir sur le développement de la garde des bovins. On remarquera pourtant, en comparant les deux tableaux qui suivent, une

certaine similitude opposée dans l'évolution du cheptel chevalin et dans celle du cheptel bovin.

(Voir tableaux 2 et 3, pages 39 et 40)

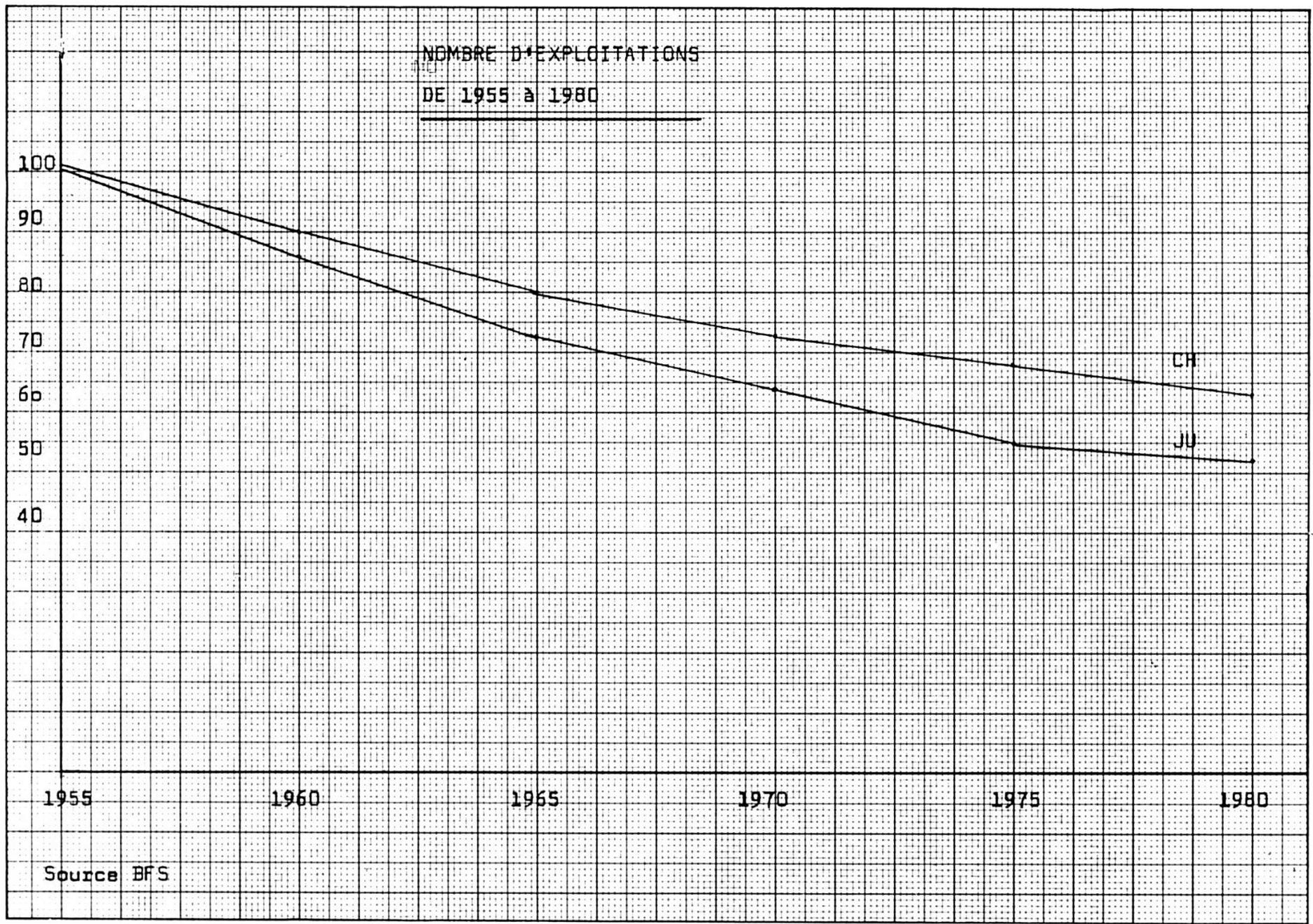
La production laitière a fait dès lors certains progrès. Les réactions ont été différentes d'un district à l'autre ainsi qu'il ressort du tableau 4.

(Tableau 4, voir page 41)

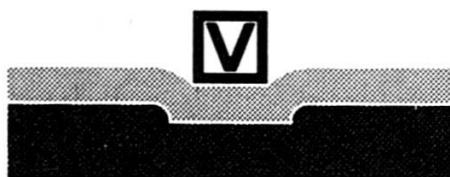
Dans un rapport de 1977, la Chambre d'agriculture du Jura (CAJ) disait: «La brusque accélération de la croissance de la production laitière à partir de 1975 (croissance d'environ un million de quintaux par année entre 1975 et 1977) a incité les autorités à prendre des mesures énergiques pour contrôler cette production. (...) L'agriculture jurassienne est consciente qu'il n'est pas possible de garantir le prix et en même temps de libérer les quantités. Malheureusement, le système conçu pour régulariser la quantité est inéquitable et l'application du contingentement provisoire l'a amplement démontré. Basé essentiellement sur la production antérieure, ce système ne tient nullement compte des particularités régionales et des évolutions en cours. *Il consolide l'avance des uns au prix de la stagnation des autres.*»

A la suite du contingentement laitier total, on assiste à un recul généralisé du cheptel bovin.

Sur ce point, M. Beuret a constaté que les rendements par unité de vache laitière étaient loin d'être uniformes entre les divers syndicats bovins où se font les contrôles laitiers. Il a montré un tableau complet révélant que la sélection du bétail en l'espace de dix ans n'a pas marqué partout les mêmes succès. Quelques chiffres pour étayer cette constatation: à Buix, la moyenne par vache était de 5329 kg. avec un développement de +776 kg. tandis qu'à Courtételle, cette moyenne n'en est qu'à 3843 kg. avec une progression en l'espace de dix années de +338 kg. seulement. Pour



**Le symbole  
de votre  
partenaire idéal:  
Banque Populaire  
Suisse.**



BANQUE POPULAIRE SUISSE  
**Notre banque – un grand nom en Suisse.**

# **Marcel Berger SA**

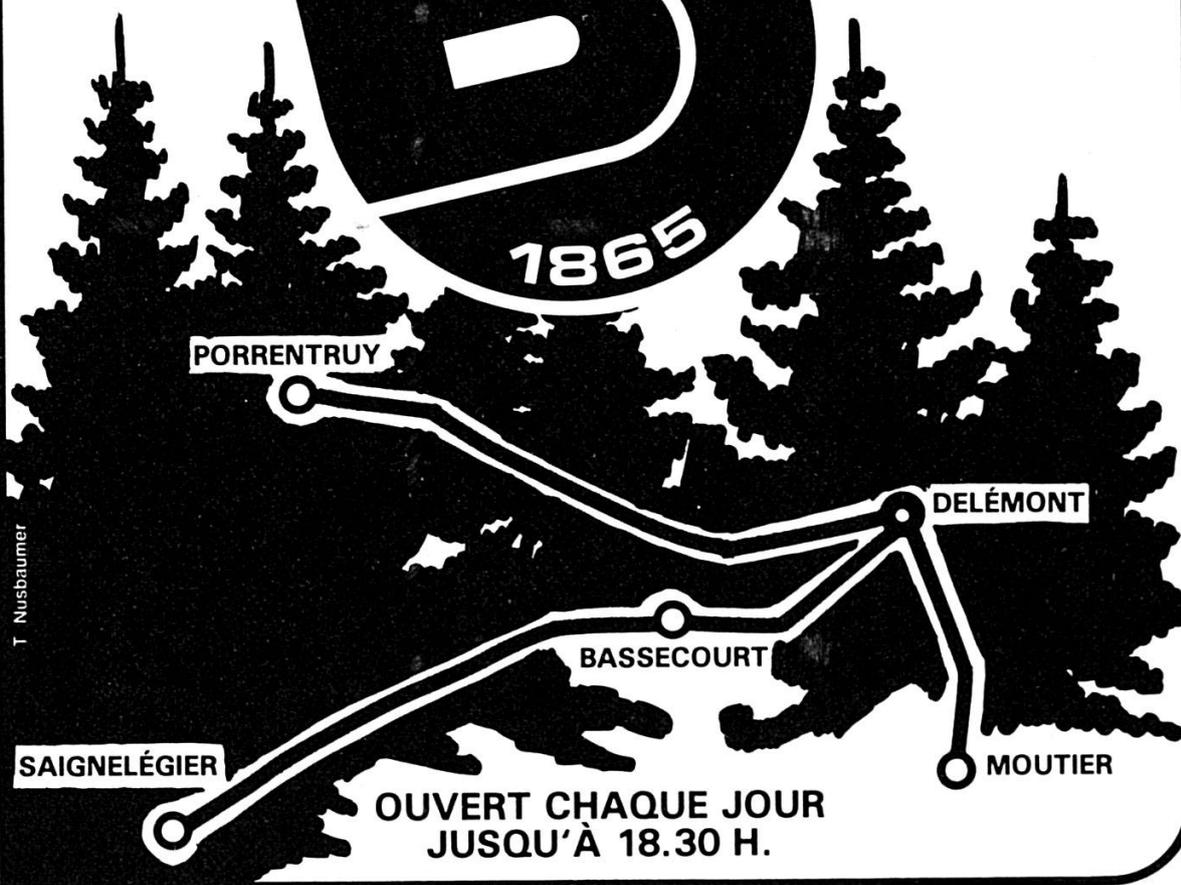
**2740 MOUTIER**

Entreprise de maçonnerie  
et de travaux publics,  
béton armé

Téléphone 032 93 57 47

La solution  
de tous vos problèmes financiers  
aux meilleures conditions  
par la banque privée des Jurassiens

# BANQUE JURASSIENNE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT



T Nusbauer

OUVERT CHAQUE JOUR  
JUSQU'À 18.30 H.

EVOLUTION DU CHEPTEL CHEVALIN

DE 1956 à 1980

1955

1969

1975

1980

-10

-20

-30

-40

-50

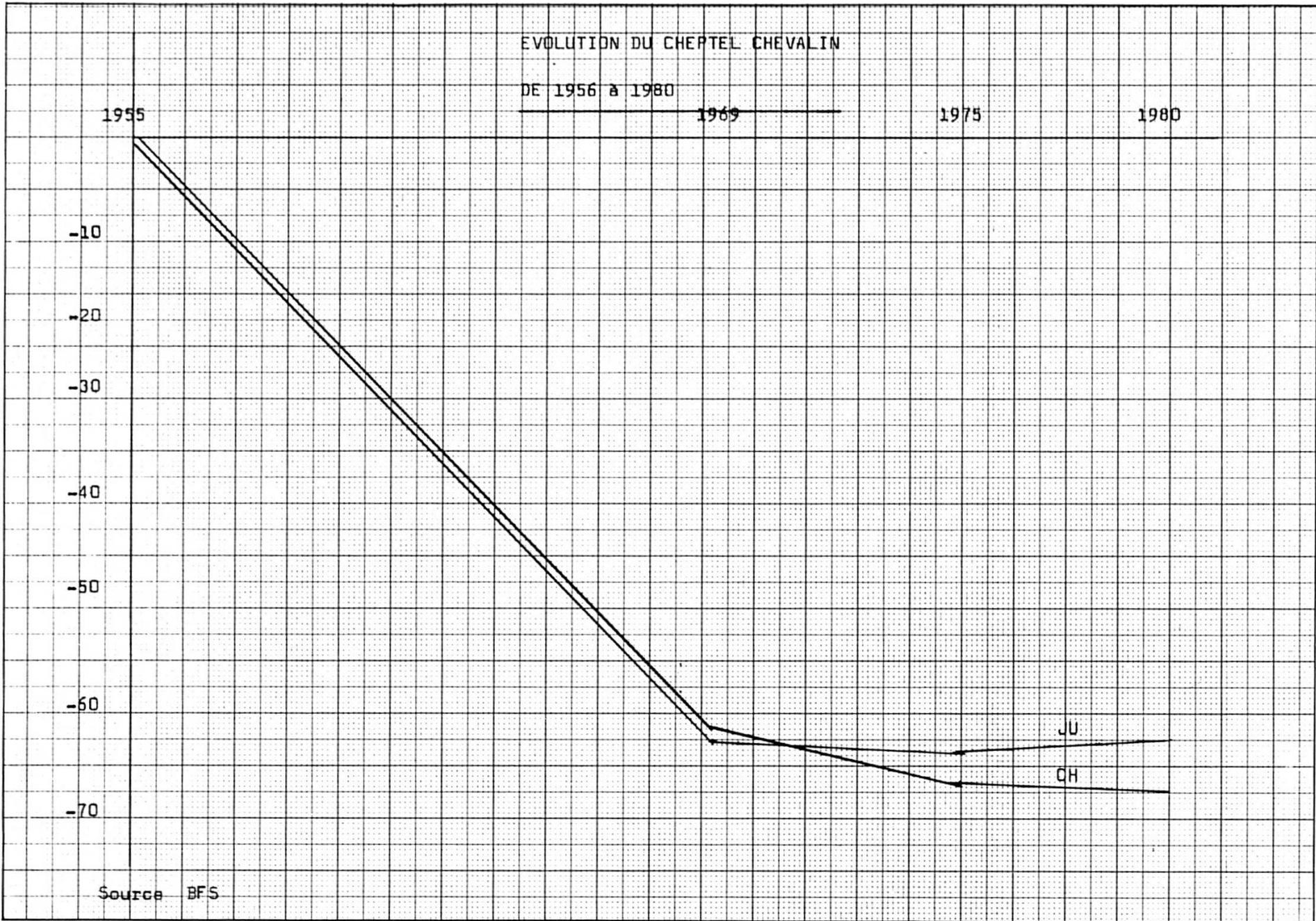
-60

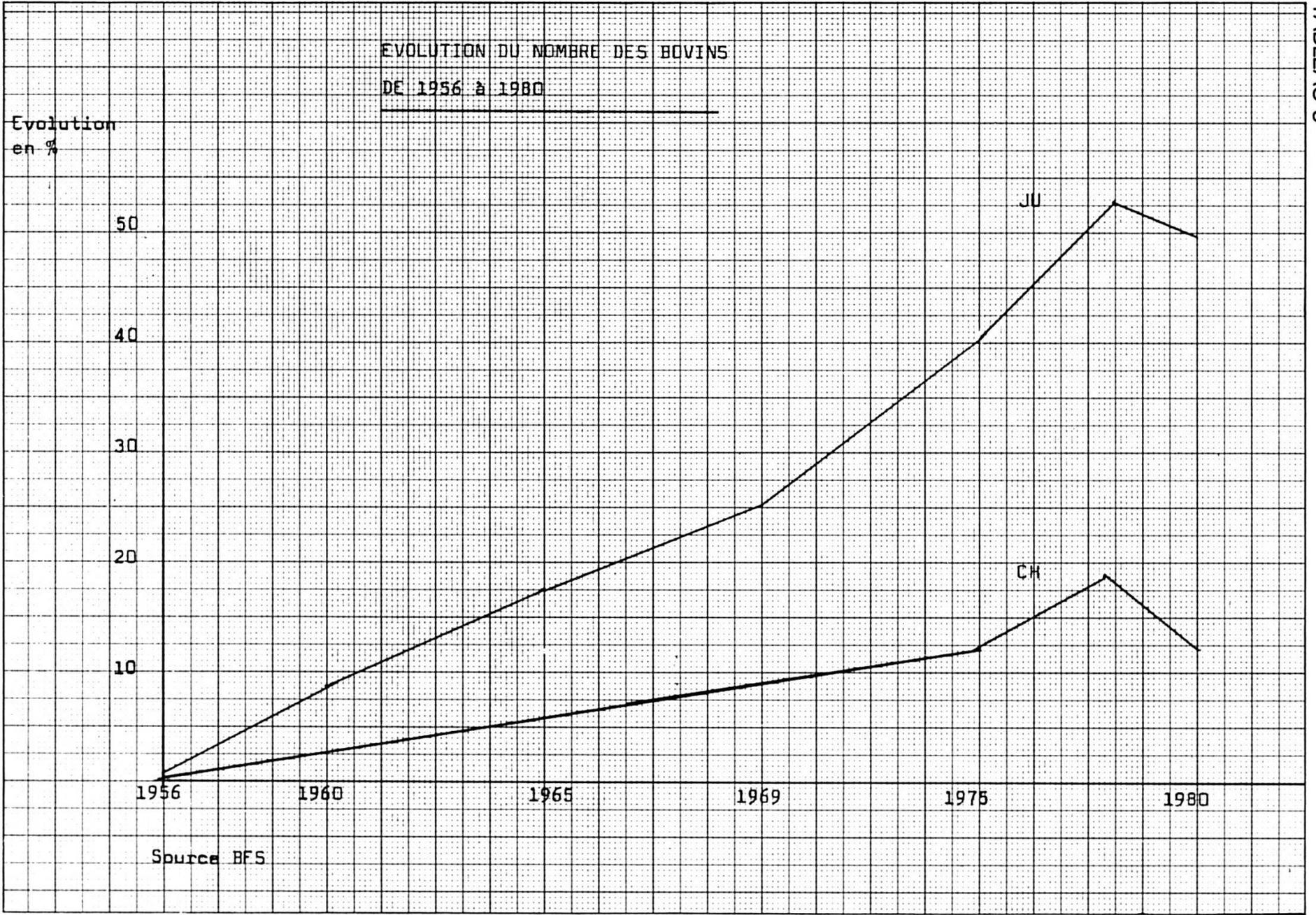
-70

JU

QH

Source BFS

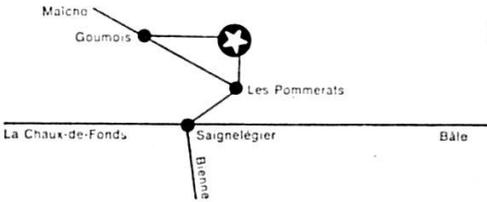




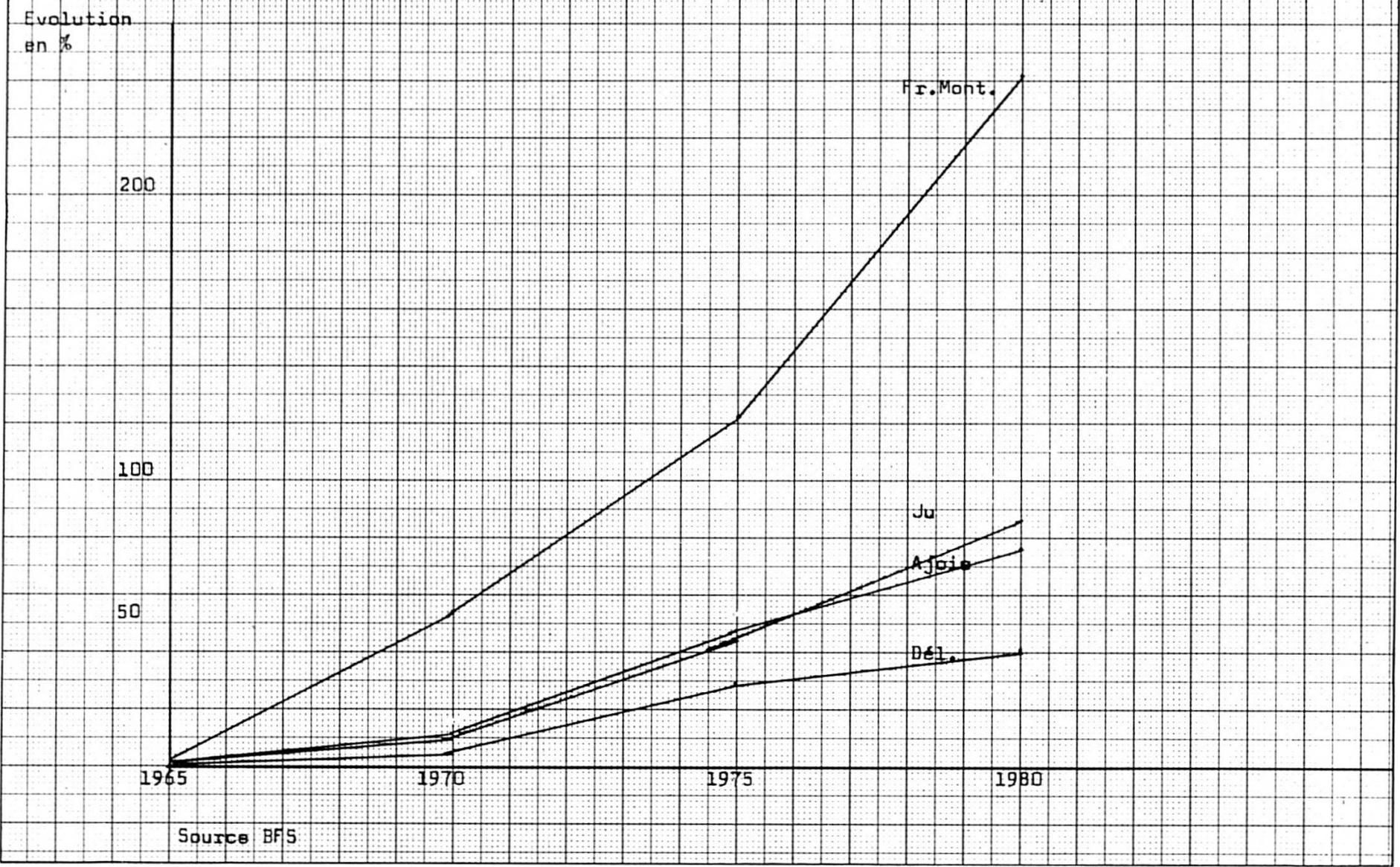
# Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements  
ci-dessous et les recommander à vos amis

<b>SAINT-IMIER</b>	<b>HÔTEL DES XIII-CANTONS</b>  Relais gastronomique du Jura	C. et M. Zandonella <b>039 41 25 46</b>
<b>BONCOURT</b>	<b>HÔTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE</b>  Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat <b>066 75 56 63</b>
<b>TAVANNES</b>	<b>HÔTEL ET RESTAURANT DE LA GARE</b>  Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine soignée et ses vins de choix - Petites salles pour sociétés - Parc pour autos et cars	Fam. A. Wolf- Béguelin <b>032 91 23 14</b>
<b>DEVELIER</b>	<b>HÔTEL DU CERF</b>  Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis <b>066 22 15 14</b>
<b>DELÉMONT</b>	<b>HÔTEL VICTORIA</b>  Restaurant de spécialités	Famille Roger Kueny <b>066 22 17 57</b>
<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL DE LA GARE</b>  Spécialités jurassiennes Petite et grande cartes Grand choix de vins Salles pour sociétés (jusqu'à 200 personnes)	M. + D. Collon <b>032 93 10 31</b>
<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL SUISSE</b>  Accueillant Grandes salles Chambres tout confort	Famille C. Brioschi-Bassi <b>032 93 10 37</b>

<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES</b> PIZZERIA « LA ROMAGNOLA » Cuisine à toute heure Spécialités italiennes	Fam. Montanari <b>032 93 16 69</b>
<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL OASIS</b> Chambres tout confort Cuisine française Spécialités de poissons et fruits de mer Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	François Pose <b>032 93 41 61</b>
<b>SAIGNELEGIER</b>	<b>HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC</b>  Cuisine française - Spécialités Salles pour banquets, mariages et séminaires Chambres tout confort, tranquilles	M. Jolidon-Geering <b>039 51 11 21/22</b>
<b>SAIGNELEGIER</b>	<b>HÔTEL BELLEVUE</b> Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aménagés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	Hugo Marini <b>039 51 16 20</b>
	<b>HOTEL-RESTAURANT MOULIN-JEANNOTAT</b> Truites aux fines herbes Pain de ménage cuit au four à bois Dortoirs pour groupes Famille P. Dubail-Girard Tél. <b>039 51 13 15</b>	
<b>DELÉMONT</b>	<b>CAFÉ-RESTAURANT-BRASSERIE</b> <b>HÔTEL SUISSE</b>  Chambres tout confort Spécialités : saucisse d'Ajoie sur le gril, entrecôte aux morilles, gratin de pommes de terre	Laurent Degoumois <b>066 22 14 21</b>
<b>COURTEMAÏCHE</b>	<b>RESTAURANT DE LA COURONNE</b>  (CHEZ L'CABRI) - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	Famille L. Maillard <b>066 66 19 93</b>
<b>PORRENTRUUY</b>	<b>HÔTEL-RESTAURANT DU CHEVAL-BLANC</b> <b>BAR-DANCING DERBY-CLUB</b> <b>RÔTISSERIE LA MANADE</b>  Excellente cuisine française mijotée au feu de bois	P. Debons <b>066 66 11 41</b>

LAIT LIVRE DANS LES DISTRICTS



la zone de montagne, Rebeuvelier détient la palme avec une production moyenne par vache de 4958 kg. et une progression de + 1417 kg.

Il faut signaler que M. Beuret ne remet pas en question le principe du contingentement laitier puisque le développement de la production laitière le rendait inévitable dans notre pays. Son exposé va au-delà d'une critique stérile: *Si le contingentement laitier fige une situation et si notre politique agraire fédérale n'est pas en mesure de créer des alternatives attractives, de graves difficultés vont assaillir la catégorie des jeunes exploitants, que ce soit en zone de montagne ou en zone de plaine, l'accent le plus tragique devant être mis sur l'agriculture de montagne.* Notre politique agricole actuelle, avec ses seules adaptations lentes de prix qui permirent à la plaine de compenser avec peine le renchérissement des coûts de production alors qu'elle creuse l'écart vis-à-vis de la montagne, est trop inadéquate pour maintenir pleinement de fortes et saines exploitations familiales moyennes. Dans des régions comme le Jura, il est certain qu'un grave processus de détérioration est engagé.

(Voir tableau 5, page 43)

Le canton du Jura, pays à vocation herbagère, souffre aujourd'hui de son manque de diversification dans ses productions. C'est ainsi que les Franches-Montagnes, district où on s'adonnait avec succès à l'élevage des jeunes bovins nécessaires à la remonte de la plaine, se sont trouvées désespérées quand le contingentement laitier des zones de plaine a engagé celles-ci à élever leurs propres animaux de plus en plus issus de bétail à forte productivité laitière. Les paysans francs-montagnards, limités dans la production chevaline en raison du degré de motorisation poussé de l'agriculture helvétique, se tournèrent vers la production laitière alors que le contingentement menaçait déjà la montagne.

Il faut oser dire aujourd'hui qu'on n'a pas su s'embarquer à l'heure dans les bons trains! Témoins les productions qu'on a laissées à d'autres. La garde des porcins est symptomatique. Elle est, avec la culture de la pomme de terre et de la betterave à sucre, l'exemple le plus frappant de la course à la spécialisation que nos aïeux abhorraient tant. *Ne jamais placer tous ses œufs dans le même panier!* avaient-ils coutume de dire. Les œufs dans le même panier, c'est la production laitière.

(Voir tableau 6, page 44)

## Les phases de développement d'une entreprise agricole

M. Beuret pose la question: «Pourquoi ce qui a semblé suffire jusqu'à ce jour ne suffira-t-il plus à l'avenir?»

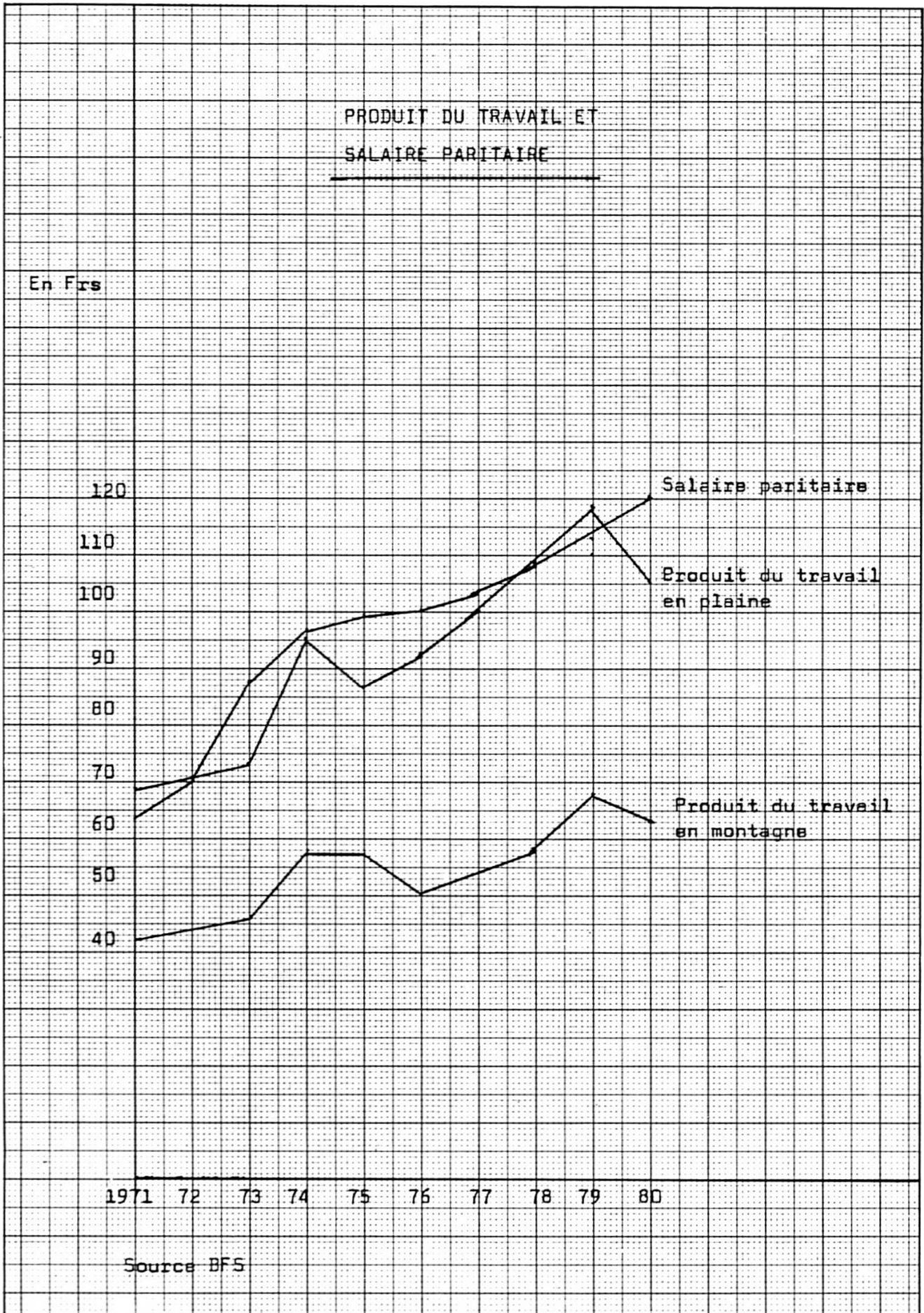
Parce qu'il faut savoir qu'en une génération, le développement de l'exploitation agricole passe par plusieurs des phases suivantes:

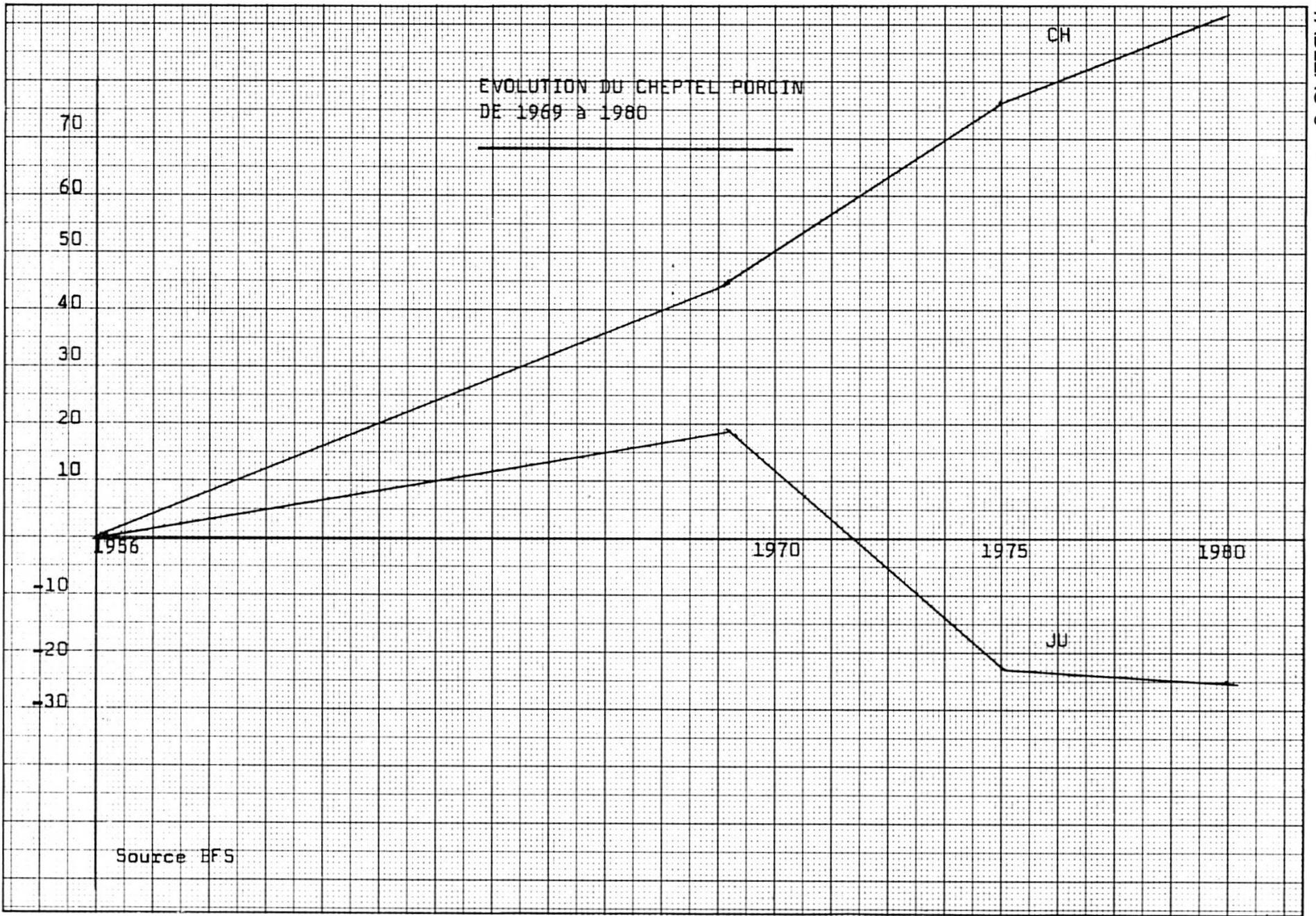
- succession
- assainissement des bâtiments
- agrandissement des bâtiments
- améliorations foncières
- accroissement SAU
- diminution de la main-d'œuvre

- progrès technique
- nouvelles productions.

Des nuances sont à établir entre exploitations de montagne, tout comme entre propriétaires et fermiers. Lorsque le développement passe par une des phases ci-devant, il y a obligation d'augmenter le produit brut pour couvrir les charges supplémentaires. Or, il faut aujourd'hui considérer la tendance vers une réduction de l'aide des pouvoirs publics.

TABLEAU 5





M. Beuret a analysé en détail ces phases de développement. Elles impliquent toutes l'obligation d'accroître les revenus de l'exploitation. La chose étant devenue impossible par le biais de la production laitière désormais contingentée, le paysan a en face de lui les alternatives suivantes :

- réduire les charges
- accroître les produits ou le revenu
- renoncer au développement.

### **Réduire les charges**

Réduire les charges qui sont spécifiques est impossible. Il faudra toujours des semences, des engrais, du mazout, des produits phytosanitaires, etc., tous les éléments de production dont les prix sur le marché progressent en fonction de l'indice suisse. Il en va de même pour les charges de structure : frais généraux usuels, impôts, fermage, entretien des bâtiments, intérêts, consommation familiale, etc... Certaines possibilités, toutefois limitées, se trouvent au niveau de l'utilisation et de l'entretien des machines (le paysan, aujourd'hui, doit être un bon mécanicien!). Une réduction de la main-d'œuvre salariée peut diminuer les charges financières mais le moyen peut devenir pire que le mal. Les risques qui pèsent en effet sur les exploitations dite « à un homme » sont considérables, à court terme comme à long terme.

### **Accroître les produits ou le revenu**

Augmentation du prix des produits : faut-il maintenir le système actuel ou recourir aux prix différentiels ? Le problème a été posé. On sait que le système actuel des prix uniformes fixés par la Confédération à la suite des revendications de l'USP tient compte des conditions de production de plaine. Il compense à peine le renchérissement, ce qui n'est pas le cas en montagne. Quoi qu'il en soit, l'augmentation des prix dans la conception actuelle ne permet à personne d'envisager des investissements supplémentaires.

On peut envisager d'accroître la production tant en plaine qu'en montagne. En plaine se

trouvent encore des possibilités du côté de la production de viande bovine, de l'élevage chevalin (demi-sang ou cheval de trait pour la boucherie), de l'aviculture, dans les céréales fourragères et panifiables. A la montagne, l'offre d'accroître la production est encore plus restreinte. On citera tout de même l'élevage chevalin (berceau d'un élevage de qualité), l'élevage de jeunes bovins et les céréales fourragères. Aussi bien en plaine qu'en montagne, il faut perdre de vue une augmentation de la production de lait et promouvoir des solutions de remplacement.

### **Nouvelles productions**

C'est dans les alternatives nouvelles que se trouve, semble-t-il, une partie de la solution. Le catalogue des possibilités, compte tenu de tous les facteurs et en gardant délibérément « la tête bien sur les épaules », reste assez étroit : production porcine (plaine et montagne), l'aviculture (plaine et montagne), le tabac, les légumes, l'arboriculture (plaine) et quelques perspectives sur les pommes de terre et la betterave à sucre (plaine) à condition de se battre pour récupérer des surfaces que d'autres se sont attribuées en raison de notre intérêt plus que timide. Les alternatives nouvelles ne sont pas automatiquement à la portée de tous : l'inclination de chacun à faire ceci plutôt que cela ne se commande pas.

La plaine, de moins en moins, pourra recourir à l'aide des pouvoirs publics ; les raisons en sont suffisamment connues. Ce n'est pas le cas pour la montagne en ce sens que cette dernière, avec une rétribution du travail basée sur les conditions de production de plaine, ne peut pas subsister sans contributions spéciales (contributions aux détenteurs de bétail, prestations pour l'exploitation du sol). Quant aux activités accessoires que d'aucuns voudraient préconiser (valables dans les régions touristiques de renom) les possibilités jurassiennes sont infimes, la grandeur des exploitations et le degré de main-d'œuvre les interdisant presque à coup sûr.

## **Renoncer au développement**

Référons-nous aux phases de développement par lesquelles doit obligatoirement passer un agriculteur au moins une fois tous les vingt ans. S'y refuser c'est entrer à coup sûr dans le processus de la stagnation, avec pour conséquence le déclin et la mort lente. Les conséquences :

– vente du domaine ou affermage ;

- constitution de grandes unités avec des successions ultérieures encore plus difficiles ;
- rachat du domaine par des investisseurs souvent étrangers au canton ;
- diminution de la population agricole, perte de substance fiscale, fermeture d'écoles ;
- fin des communautés rurales.

## **Mesures à prendre**

Il n'est dans l'intérêt de personne de laisser la situation se dégrader. Le problème d'une agriculture confrontée aux conséquences du contingentement laitier est un problème qui dépasse le seul cadre de la paysannerie. Il intéresse l'ensemble de notre communauté et des mesures doivent être prises alors qu'il en est encore temps.

M. Beuret à qui nous devons ce diagnostic impitoyable tente de trouver une issue afin que cet héritage funeste ne soit pas le testament des paysans d'aujourd'hui remis à leurs fils.

### **La Confédération**

La Confédération doit faire preuve d'un nouveau dynamisme, afin de traduire dans les faits son souci politique de maintenir (en plaine comme en montagne) de saines exploitations agricoles familiales. Des mesures financières directes doivent être prises avec courage pour permettre aux paysans de la montagne de réaliser un revenu décent, conforme au niveau suisse. Elle orientera par des mesures spécifiques les productions susceptibles de créer de nouvelles occasions de revenu (ex. betteraves à sucre où nos besoins ne sont pas couverts). Elle mettra en œuvre un programme réaliste d'améliorations foncières et une nouvelle politique relative aux crédits d'investissements.

### **Le canton**

Le canton du Jura est en train d'accomplir un premier acte important : la définition

d'une politique agricole cantonale. Le rapport d'une commission de spécialistes sera déposé en automne 1982.

### **Les organisations professionnelles**

Les organisations professionnelles collaboreront à la diffusion de l'information, auront à cœur de promouvoir les nouvelles productions et assureront la défense professionnelle de leurs membres.

### **Le conseil d'exploitation**

Le conseil d'exploitation, très proche du paysan, reçoit mission d'explorer les possibilités techniques et matérielles entourant la mise en route de nouvelles activités.

### **L'agriculteur**

L'agriculteur reste l'acteur principal de la pièce qui se joue. Sans lui, rien ne se fera. En revanche, s'il en a la volonté et l'enthousiasme, il n'aura pas encore dit son dernier mot. Malgré l'handicap évident d'aujourd'hui, l'agriculture peut encore nous étonner.

Mais le paysan devra consentir de réels efforts et se dépasser. Il n'est aisé à personne de se reconverter. Aidé par les pouvoirs publics et les organisations professionnelles, le paysan se perfectionnera et se renouvellera de façon systématique. Une dure lutte l'attend. Dès aujourd'hui, et non pas demain, il en prendra conscience et agira en conséquence.